



Pv pour un feu rouge franchi

Par **fernandes**, le **03/05/2010** à **12:27**

Bonjour,

j ai franchi un feu rouge. Si la mention retrait de point n est pas cochée est ce que je vais perdre mes points si je paye l'amende?

Merci de me répondre, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2010** à **23:02**

Bonjour,

Etes-vous sûr qu'il n'y a pas, sur votre avis de PV, une phrase en tout petits caractères qui dit ceci : le contrevenant est informé que la présente infraction est susceptible d'entraîner un retrait de points ?

Pour un feu rouge, c'est 4 points.